



# Interventions sociales et quartiers populaires

## Les mutations de la pacification des désordres urbains

**Manuel Boucher**

*Sociologue, directeur scientifique (HDR) du Laboratoire d'Etude et de Recherche Sociales (LERS) de l'Institut du Développement Social de Haute-Normandie (IDS-IRTS, Canteleu – Rouen*

**Les mutations de l'intervention sociale dans les quartiers populaires se caractérisent, par la mobilisation et l'institutionnalisation d'intervenants sociaux ethnifiés et précarisés.**

**Le danger majeur que court le champ social est qu'il soit considéré comme un espace de domestication des classes populaires.**

**L**es intervenants sociaux contemporains s'inscrivent dans un champ beaucoup plus vaste que celui qu'ils connaissaient avant le désengagement de l'« Etat social » et le processus de désinstitutionnalisation décrits par les sociologues Robert Castel (2009) et François Dubet (2002).

En effet, depuis le début des années 1980, le travail social professionnel, fortement relié à des références déontologiques (émancipation, capacité de transformation sociale), se confronte au champ de l'intervention sociale, espace beaucoup plus flou au sein duquel on retrouve une pluralité d'acteurs sociaux plus ou moins qualifiés, aux logiques d'actions et aux raisons d'agir moins clairement établies que les travailleurs sociaux « classiques ». On assiste alors à une dissolution relative des références déontologiques et des pratiques émancipatrices, toujours revendiquées par les intervenants sociaux, au profit de l'utilisation de ressources moralisatrices, culpabilisatrices (*empowerment*) et pacificatrices. Dans ce contexte, ce texte souligne, en effet, que les mutations de l'intervention sociale dans les quartiers populaires se caractérisent, notamment, par



une recomposition des logiques de contrôle et de pacification des désordres.

### Du travail social à l'intervention sociale

Au début des années 2000 ; il existe principalement deux types de « marchés du travail » dans le champ social : le premier, relativement fermé, est tendanciellement réservé aux diplômés du travail social. Il concerne le « noyau dur » des professions canoniques, exerçant essentiellement dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance ou des personnes et familles en difficulté. Dans ce secteur « classique », nous assistons à la recomposition d'une politique sociale (Etat et Conseils généraux) complexe héritée de l'après-guerre (Etat-providence) fondée sur les valeurs égalitaristes républicaines chargée d'une part, de traiter les dysfonctionnements sociaux (aide sociale, handicap, enfance en danger, traitement de la délinquance...) et d'autre part, de combattre institutionnellement, politiquement et économiquement les effets néfastes d'une société inégalitaire (traitement social du chômage, politique du logement social, lutte contre les discriminations).

Le second secteur « périphérique » de l'intervention sociale est plus ouvert aux recrutements externes. Il concerne des espaces d'intervention en expansion (aide à domicile, médiation urbaine, insertion, développement local, accompagnement des populations immigrées, etc.). Quoi qu'il en soit, ces deux modèles d'intervention sociale sont hiérarchiquement et politiquement inégaux<sup>1</sup>. Ainsi, au sein du secteur « périphérique », on constate l'expansion d'une politique de pacification sociale hétérogène et pragmatique dont la fonction est principalement de maintenir l'ordre dans des espaces de ségrégation en développant des logiques coercitives, de responsabilisation

et de médiation communautaire (ethniques, religieuses, morales). Ce qui compte au premier chef, ce n'est donc plus l'aptitude des intervenants sociaux à analyser des « situations problèmes » mais leur capacité à contenir des désordres potentiels.

Aujourd'hui, avec l'affaiblissement de l'Etat social central, parallèlement au renforcement de ses missions régaliennes, dans un contexte de creusement des inégalités sociales et de ghettoïsation de certains quartiers impopulaires (Lapeyronnie, 2008 ; Boucher, 2010), on n'assiste pas à la fin du travail social professionnel mais plutôt à sa désarticulation et à son intégration dans un programme politico-institutionnel de complexification des logiques de contrôle et de pacification sociales. Dans les quartiers populaires, du côté du système, l'intervention sociale tend ainsi à devenir un auxiliaire de pacification sociale et culturelle. En effet, dans les cités ségrégées, on observe une intensification du contrôle social par le développement d'une « police des villes » composée d'une multiplicité d'agents (Etat, communes, départements, associations, entreprises, organisations parapubliques, habitants) cherchant à co-produire la pacification sociale en mobilisant plusieurs logiques d'action (assistance, socialisation, répression, médiation, ethnicisation...) au sein de plusieurs espaces d'intervention (social, culturel, urbain). En fait, il s'agit surtout de neutraliser les capacités de nuisance de personnes et de groupes potentiellement fauteurs de troubles, par ailleurs, souvent considérés comme étant déterminés socialement et culturellement. Dans cette optique, l'action sociale et éducative auprès des publics les plus turbulents est alors volontairement « sous-traitée » à quelques intervenants sociaux « autochtones », des « pacificateurs indigènes » agissant au sein d'associations de proximité précarisées.



### La mobilisation d'acteurs sociaux autochtones et ethnicisés

Ces intervenants sociaux, la plupart du temps précaires et ethnicisés, ne sont pas considérés comme des professionnels chargés de participer au développement du progrès social mais sont avant tout mobilisés comme des agents au service du maintien de la cohésion sociale et de l'égalité des chances, en fait, un euphémisme pour désigner une autre réalité : la contention sociale. Au sein de quartiers populaires paupérisés, socialement et ethniquement ségrégés, parfois au nom d'une politique d'insertion et de lutte contre les discriminations, on constate donc l'émergence de forces de l'ordre et d'agents d'encadrement des « nouvelles classes dangereuses » (Rey, 1996) issus de ces mêmes milieux. Des jeunes « pacificateurs indigènes » appelés aussi « grands frères<sup>2</sup> » jusqu'à la fin des années 1990 sont, en effet, chargés de neutraliser leurs pairs (Boucher, 2012). Ce sont des médiateurs et des régulateurs sociaux « indigènes », autrement dit, des intervenants choisis parce qu'ils résident dans un quartier populaire et interagissent quotidiennement avec les jeunes de la cité. Ces acteurs sociaux sont, en réalité, généralement sélectionnés pour leur présupposée bonne connaissance des codes, rites et cultures des « jeunes de banlieue » (Lepoutre, 1997) ainsi que pour leur capital autochtone, ethnoculturel, voire métropolitain. En fait, si des acteurs politiques et sociaux, « extérieurs » au quartier, plébiscitent autant des intervenants sociaux de « l'intérieur », c'est bien parce qu'ils supposent que, grâce à des compétences personnelles, relationnelles, culturelles, religieuses, phénotypiques, voire physiques, singulières, ceux-ci seront plus opérationnels que d'autres acteurs sociaux pour pacifier les « jeunes de rue » et les empêcher de nuire. En effet, dans les débats actuels sur le « policing

urbain » (Garland, 2001 ; Donzelot, Wyvekens, 2004), l'intégration des habitants dans la coproduction de la sécurité est devenue une dimension importante. Il s'agit de favoriser l'autocontrôle et l'autosurveillance de « groupes de vigilance ». Dans ce cadre, des habitants « participatifs », notamment des jeunes et des parents, sont ainsi traités comme des supplétifs de l'ordre dans la rue et au sein des familles.

### Le brouillage de logiques émancipatrices et sécuritaires

La responsabilisation éducative des familles populaires est, en effet, devenue une préoccupation non seulement pour les instances soucieuses de l'intérêt et de la protection des enfants mais aussi pour celles directement préoccupées par la gestion des turbulences. Par exemple, le schéma national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010-2012, ainsi que d'autres documents officiels (rapports Bockel, Ruetsch, etc.) inscrivent clairement « la responsabilisation des parents et le soutien à la parentalité » dans les moyens de prévenir la délinquance des mineurs. Dans cette optique, au niveau local, le réinvestissement politique de la « gestion des risques » mobilise un certain nombre d'acteurs sociaux de la protection de l'enfance, notamment au sein de dispositifs spécifiques comme les « cellules de veille éducative », les « programmes de réussite éducative », les « cellules prévention-sécurité », les « conseils pour les droits et devoirs des familles », etc. En fait, au sein d'une nébuleuse de la « parentalité »<sup>3</sup>, à côté du maintien d'une approche de soutien à la fonction parentale historique dite d'« émancipation » (Pioli, 2006) où l'objectif principal des intervenants sociaux demeure la protection des enfants, l'accompagnement et la valorisation des familles, avant tout perçues comme souffrantes et fragiles, on



assiste au développement d'approches plus sécuritaires au sein desquelles l'objectif principal n'est pas l'aide aux familles mais la protection de la société. Dans ces approches, les « familles à risque » sont d'abord perçues comme pathogènes et criminogènes et les parents considérés comme défaillants, démissionnaires et déviants. Les logiques d'action plébiscitées favorisent donc la responsabilisation, la culpabilisation, la moralisation, voire la rééducation de parents confrontés à un processus d'injonction paradoxalement. Ceux-ci sont, en effet, enjoins de devoir collaborer aux actions de rééducation de leurs enfants alors qu'ils sont infantilisés puisqu'ils sont aussi, au même titre que leurs enfants, la cible d'une entreprise de rééducation. Beaucoup d'actions nouvelles ou considérées comme innovantes de soutien à la fonction parentale révèlent donc non pas la disparition de la « police des familles » (Donzelot, 1977) mais plutôt son renouvellement et son intégration dans une « police des villes » (Oblet, 2008).

\*

En définitive, les mutations de l'intervention sociale dans les quartiers populaires se caractérisent, notamment, par la mobilisation et l'institutionnalisation d'intervenants sociaux ethnifiés et précarisés ainsi que par le renouvellement des formes d'encadrement des familles populaires. Dans un contexte de renforcement du processus politico-administratif de décentralisation au sein duquel les élus locaux voient s'accroître leurs responsabilités en matière de lutte contre les phénomènes de la délinquance et de prévention des risques, le danger majeur que court le champ social est qu'il soit alors purement et simplement considéré comme un espace de domestication des classes populaires et évalué selon ce critère. Pour éloigner ce risque, il paraît donc important de reconnaître et de garantir aux



intervenants sociaux leurs capacités de « conflictualisation » (Touraine, 1984). Dans la pratique, les intervenants sociaux doivent contribuer au développement de « lieux » de distanciation, de négociation, de médiation et d'émancipation dans lesquels les réflexions, les revendications et les propositions de tous les acteurs (habitants, associations, travailleurs sociaux, policiers, collectivités locales, structures intercommunales, bailleurs sociaux, entreprises...), même lorsqu'ils sont en opposition, peuvent s'exprimer et se confronter en vue de trouver des solutions aux problèmes posés. Néanmoins, ce mouvement de « conflictualisation » nécessite que les intervenants sociaux soient reconnus comme des professionnels et des acteurs centraux de la régulation démocratique et non comme de simples opérateurs ou des supplétifs de la pacification sociale des « désordres des inégalités » (Rosanvallon : 2011) ■

1. Nos dernières enquêtes en cours sur « les métamorphoses des sociétés et les mutations du champ social : épreuves et réactions de l'intervention sociale dans la lutte contre les inégalités » tentent à montrer que le « secteur classique » du travail social, au même titre que le « secteur périphérique », est désormais confronté à un processus de précarisation. Etant de plus en plus contraints de s'inscrire dans des logiques managériales et sécuritaires, les travailleurs sociaux sont alors appelés à devenir des « gestionnaires d'inégalité » plutôt que des « promoteurs d'égalité ».
2. A partir des années 1980, la politique des « grands frères » consiste à faire émerger dans les quartiers



populaires des jeunes « figures d'exemplarité » issus de ces mêmes quartiers, ethnicisés et précarisés et devant assumer une mission de moralisation et de pacification sociale.

3. Le mot « parentalité » naît dans les années 1960 dans le champ de la maladie mentale. Aujourd'hui, la parentalité s'inscrit dans un contexte positif de prévention de développement personnel et social et pas seulement dans un contexte de troubles affectant les personnes (Neyrand, 2009).

### Bibliographie

Boucher M., « L'ethnicisation de la médiation sociale dans des « quartiers ghettos ». Non, la politique des « grands-frères » n'est pas morte ! », *Migrations Société*, Vol. 24, n°140, mars-avril 2012, pp. 24-34.

Boucher M., *Les internés du ghetto. Ethnographie des confrontations violentes dans une cité impopulaire*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale, 2010.

Castel R., *La montée des incertitudes*, Paris, éd. du Seuil, 2009.

Donzelot J., *La Police des familles*, Paris, éd. de Minuit, 1977.

Donzelot J., Wyvakens A., *La magistrature sociale. Enquête sur les politiques locales de sécurité*, Paris, éd. La Documentation française, 2004.

Dubet F., *Le déclin de l'institution*, Paris, éd. du Seuil, 2002.

Garland D., *The Culture of Control : Crime and Social Order in Contemporary Society*, Oxford, éd. Oxford University Press, 2001.

Lapeyronnie D., *Ghetto urbain*, Paris, éd. Robert Laffont, 2008.

Lepoutre D., *Cœur de banlieue, codes, rites et langages*, Paris, éd. Odile Jacob, 1997.

Neyrand G., *Les groupes de parole pour les parents*, éd. De Boeck, 2009.

Oblet T., *Défendre la ville*, Paris, éd. Puf, 2008.

Pioli D., « Le soutien à la parentalité : entre émancipation et contrôle », *Sociétés et jeunesse en difficulté* [En ligne], n°1 printemps 2006, URL : <http://sejed.revues.org/index106.html>.

Rey H., *La peur des banlieues*, Paris, éd. Presses de Sciences po, 1996.

Rosanvallon P., *La société des égaux*, Paris, éd. Seuil, 2011.

Touraine A., *Le retour de l'acteur*, Paris, éd. Fayard, 1984.